



**GARANTIE OFFERTE PAR
CONCEPT SGA INC.**
sur les portes miroir

Concept SGA garantit ses portes miroir contre tout vice de fabrication ou défaut sur les matières premières utilisées, qui nuirait à l'usage normal du produit, pour une durée d'un an à compter de la date d'achat.

La présente garantie couvre également les défauts d'argenture ainsi que les pièces mobiles des portes miroir dans des conditions d'utilisation normales, pour une durée d'un an à compter de la date de l'achat. Les égratignures et imperfections faisant l'objet de la garantie doivent être visibles à une distance supérieure à 2,44 m (8'). Elles doivent également se situer sur la surface dans une zone débutant à 20 cm (8") du bord supérieur et se terminant à 20 cm (8") du bord inférieur.

La quincaillerie est garantie si elle est entretenue avec un nettoyeur sans ammoniac comme notre "Nettoyant pour miroir et vitre Concept SGA".

Les bris de vitre, les produits dont l'installation et/ou la quincaillerie utilisée altèrent le rendement, ainsi que les produits remplacés ou modifiés sans le consentement écrit de Concept SGA, ne sont pas couverts par la garantie. De même, les dommages résultant d'un usage inapproprié ou abusif du produit ne peuvent pas être remplacés selon les termes de notre garantie.

La garantie se limite au remplacement ou à la réparation du produit défectueux. L'installation ne fait l'objet d'aucune garantie. Toute réclamation doit être soumise, par écrit, à *Concept SGA* et être évaluée par un de nos spécialistes. Les marchandises doivent être expédiées chez Concept SGA inc. 91, Théodore-Viau, Terrebonne, (Québec), J6Y 0J8. Une copie de la facture d'achat doit être incluse dans l'envoi. Tous les frais de transport et d'installation demeurent la responsabilité du client.

Pour toutes informations additionnelles concernant nos produits ainsi que les garanties offertes, vous pouvez vous adresser à votre représentant ou à notre service à la clientèle à l'un des numéros suivants: 450-477-0526 ou 1-800-363-7801.